

Le Bulletin de l'APPQ

**LES MEMBRES DE L'APPQ _ ENSEMBLE
POUR PROGRES\$ÉR !**

Vous voulez enrichir votre licence ? Demandez-le !

Bulletin 2005.040

Lundi 7 novembre 2005

Depuis le 16 juin 2003, il est possible d'obtenir une licence dans plus de 22 catégories de la licence d'entrepreneur spécialisé sans être obligé de subir les examens techniques.

En effet, la Régie du bâtiment a aboli le module Principes techniques de l'examen en gestion des travaux de construction relativement à ces 22 catégories, de sorte qu'il n'y a plus d'examen en technique pour toutes ces catégories.

Comme vous possédez déjà vos droits acquis pour qualifier votre licence actuelle en administration et en sécurité, la Régie vous délivrera donc, sur paiement des droits prescrits, la ou les nouvelles catégories demandées sans que vous ayez à subir d'examen.

Parmi ces catégories que l'on peut obtenir sans examen technique, l'on retrouve notamment les licences en installation de piscine, en peinture du bâtiment, en menuiserie, en vitrerie, en revêtement, en toiture, etc...

Et n'oubliez pas : l'argent, c'est comme de l'eau : c'est fait pour circuler !

Gilles Doyon
Directeur exécutif
Bureau (514) 354-3645
Cellulaire (514) 705-4880